



ARRÊTÉ N° 186/2025

Circulation Interdite Allée Des Courtils Du 03 au 07 Novembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Mme Marylène MARCHIX en date du 29 octobre 2025 d'interdire la circulation pour des travaux d'aménagement avec emprise sur la voie publique.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'aménagement au 10 rue des Eglantiers avec emprise sur la voie publique, la circulation sera interdite allée des Courtils du 03 au 07 novembre 2025.

ARTICLE 2: L'accès aux riverains sera autorisé par la rue des Noisetiers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Mme Marylène MARCHIX.

Fait à QUÉVERT, le 03/11/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

